



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 24 Septembre 2013****DOSSIER N° 16 :****PLAN DE PREVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT -
APPROBATION**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Septembre 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 30****Absents : 3****Excusés : 2**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. BLADOU (à M. VALLEIX), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absents : M. ASSERAY, MME DESON, M. BARRIER

Secrétaire : M. LAMARQUE

DOSSIER N° 16 : PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - APPROBATION

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

La Directive Européenne du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux communes des agglomérations la réalisation de cartes de bruit stratégiques prenant en compte les bruits liés aux infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires et aériennes ainsi que la réalisation de plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE.

Les cartes de bruit sont d'ores et déjà réalisées par La Communauté Urbaine comme cela a été décidé par le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux le 21 septembre 2007. Elles ont par ailleurs fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 7 février 2012, ont été publiées sur le site internet de la Ville et sont à la disposition du public en mairie.

Dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, la Commune du Bouscat a pour obligation de définir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il fait suite à la réalisation de la cartographie du bruit et à sa diffusion auprès du grand public. Il regroupe les actions mises en œuvre (ou à mettre en œuvre) afin de résorber les situations critiques et d'améliorer la qualité de l'environnement sonore.

Au titre du contrat de co-développement 2012-2014, une action proposée par la Commune prévoit la réalisation par la CUB, pour le compte de la Commune, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en coopération technique avec La Commune. Après délibération du Conseil Municipal le 22 janvier 2013 une convention a été conclue entre la Ville et la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de définir les conditions de réalisation et de restitution à La Commune du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de son territoire.

Le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été restitué à la Ville au mois de juin 2013 et a été mis à disposition du public, conformément au décret n° 2006-361 du 24 mars 2006. Durant les mois de juillet et août 2013, le document a été accessible par voie électronique, à l'accueil des Services Techniques et Urbanisme et les contributions des habitants ont été réceptionnées.

4 contributions ont été enregistrées, dont 1 concernait un désordre ponctuel de bruit récent d'un équipement de réfrigération d'un bâtiment qui a été amélioré en quelques jours.

Les 3 autres contributions concernent :

- une demande d'attention particulière sur l'avenue d'Eysines au regard notamment des reports de trafic dus au futur Tram D, enjeux bien pris en compte dans le document mis à la consultation,
- l'avenue Sadi Carnot, par ailleurs repérée dans les zones bruyantes et à enjeux,
- l'avenue Léon Blum à l'approche du centre ville au regard du bruit lié à la circulation des Bus.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement se caractérise également par un plan d'actions (cf. document joint à partir de la page n° 34) visant à la réduction des nuisances sonores. Ce plan envisage différentes actions réparties en 4 thématiques : la planification urbaine, les déplacements, les aménagements de voirie et la sensibilisation.

Ainsi

VU la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 572-1 à L 572-11, transposant cette directive et ses articles R 571-32 et suivants,

VU le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme,

VU l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 147-1 et suivants et R 147-1 et suivants, relatifs au plan d'exposition au bruit des aéroports,

VU les cartes de bruit, établies par la Communauté Urbaine de Bordeaux, approuvées par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2012 ,

VU le projet de Plan d'Exposition au Bruit dans l'Environnement et les remarques des usagers ci-annexé,

VU la consultation du public réalisée en Juillet et Août 2013,

VU les axes prioritaires de l'Agenda 21 de la ville du Bouscat et notamment la fiche action 18,

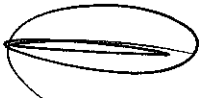
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR

Article 1 : Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Ville du Bouscat ci-annexé,

Article 2 : Notifie la présente délibération à M. le Préfet.

Fait et délibéré le 24 Septembre 2013

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Bobet', enclosed within a hand-drawn oval shape.

Patrick BOBET

